



Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, syndic
Personnes présentes : 45 dont 43 ayant le droit de vote

M. le Président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » du 27 novembre 2020, une affiche aux piliers publics de Middel et de Tornny et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune www.tornny.ch.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 27 juin 2016 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
- 2) Diverses informations du Conseil communal
- 3) Modification des statuts du SLPP-GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la GLÂNE & VEVEYSE)
- 4) Modifications des statuts de l'ABMG (Association à Buts Multiples des communes de la Glâne)
- 5) Présentation du plan financier 2021-2025
- 6) Budget 2021
 - a) modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 82% à 90% de l'impôt cantonal de base
 - b) de fonctionnement
 - c) des investissements
 - d) rapport de la commission financière
- 7) Divers

M. le Président nomme deux scrutateurs, conformément à la loi, soit M. Yann Chofflon et M. Christian Ahmerd qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le PV publié sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

Personne ne procédera à l'enregistrement des débats, mis à part l'enregistrement pour la rédaction du procès-verbal.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 45 ;

Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 43

Majorité : 22

Bulletin secret 1/5 des membres : 9

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Cependant, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer. M. le Syndic précise que les questions transmises à l'administration communale avant l'assemblée seront traitées durant la séance.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

M. Cédric Clément demande que plus de détails soient intégrés quant aux paroles émises par Mme Perrinjaquet concernant le dossier Stoa/Tarsi.

Monsieur Fabien Reinhard propose que la modification soit apportée et que le PV soit validé lors de la prochaine assemblée communale.

2. Diverses informations du Conseil communal

- **Moloks:** à la suite du refus de l'Assemblée du mois de septembre pour le projet de déplacement de 3 moloks à l'entrée du quartier Perret-Crochet, le Conseil communal prépare une nouvelle variante d'entente avec la Préfecture. Il s'agira probablement du déplacement de 2 Moloks à côté de la place de parking de l'école. Un projet sera présenté à la population en 2021. M. Manfred Portmann pense que déplacer les moloks près de l'école n'est pas une bonne idée car cela provoque une augmentation significative du trafic. M. Fabien Reinhard répond que la commune avait proposé une autre variante lors de la dernière assemblée et qu'elle a été tout autant remise en cause. Il relève le fait que la commune n'a pas énormément de places disponibles. Mme Sarah Tschann soulève le fait que le potentiel nouvel emplacement des moloks est paradoxal, l'Assemblée de septembre avait relevé les problèmes de circulation, il semble que l'emplacement de l'école engendrerait également des soucis de circulation. M. Fabien Reinhard répond que la situation est différente car près de l'école une place de parc est existante, ce qui ne provoquerait aucune nuisance sur les routes communales.
- **Renouvellement du Conseil:** il y a 4 conseillers sortants qui se présenteront pour un nouveau mandat (Pierre-André Ney, Roland Sallin, Pierre-Alain Toffel et Fabien Reinhard). Le Conseil communal a commencé des recherches pour faire une liste complète (7 personnes). La population est invitée en cas d'intérêt à contacter la commune (dicastères probablement libres: finances, pompiers, déchetterie, écoles, santé, social).
- **Boîte à jeux Middel:** Une boîte à jeux, sur le même exemple que les boîtes à livres de Torny-le-Grand et Châtonnaye, a été installée dernièrement à côté de l'administration communale.
- **Benne à déchets encombrants:** Face aux problèmes rencontrés dans la gestion des encombrants et aux coûts importants engendrés (nombre de transports importants et en augmentation pour un poids faible), la commission de la déchetterie intercommunale a décidé de mettre en place une taxe au poids. Une nouvelle benne sera installée le 1.3.2021. Chaque ménage recevra une carte magnétique pour l'utilisation de cette benne. Une facture sera envoyée en fin d'année selon l'utilisation annuelle.
- **Musée d'art contemporain:** la demande préalable pour le Plan d'aménagement de détail de la zone du musée a été déposée début décembre. Dans cette base préliminaire, le Conseil communal a intégré les réflexions de la commission d'urbanisme. La Fondation Leschot prévoit de faire l'enquête officielle de ce plan d'aménagement de détail courant 2021, à la suite du retour de la demande préalable. Des séances d'informations pour tous les citoyens seront organisées avant la mise à l'enquête publique. A noter que la Fondation a accepté de prendre en charge l'étude liée à la mise aux normes de l'arrêt de bus de Middel (CHF 6'000 au budget 2020).
- **Intégration GAGN:** Prévue pour le 1.1.2021, l'intégration complète au GAGN est repoussée au 1.1.2022. En effet, en raison des restrictions sanitaires, les séances d'informations prévues pour les 3 Communes en novembre n'ont pas pu avoir lieu. Considérant ce projet comme étant d'une grande importance et jugeant les chances d'acceptation par l'Assemblée communale de Torny comme faibles en l'absence d'une séance d'informations, le Conseil communal de Torny a demandé de repousser cette intégration afin que l'organisation des informations à la population puissent avoir lieu. La votation à ce sujet aura lieu à la première Assemblée de 2021. Le Conseil communal invite vivement la population à participer à ces séances d'informations quand elles auront lieu (premier trimestre 2021, dates pas encore définies). Ceci afin de connaître tous les tenants et aboutissants de cette possible intégration et reprise des réseaux par le GAGN.

3. Modification des statuts du SLPP_GV (Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne et Vevey se)

En préambule, Mme Sophie Swan explique que les deux points qui seront traités maintenant, à savoir, la modification des statuts des deux associations de communes, le SLPP-GV et l'ABMG, ont un lien direct avec l'entrée en vigueur de la loi sur les finances communales et la mise en œuvre de la réforme du modèle comptable, communément appelé MCH2.

Si l'année 2020 avait été une année normale, les collectivités publiques, dont font partie les associations de communes, auraient dû toutes se mettre au diapason du MCH2 au 1^{er} janvier 2021. En raison de la crise du coronavirus, elles ont pu bénéficier d'un délai supplémentaire, si elles le souhaitaient, jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour la mise en place du nouveau modèle comptable. C'est l'option choisie par la commune de Torny, en l'occurrence. L'assemblée a été informée de ce choix en septembre dernier. Concernant nos deux associations, l'ABMG passera à MCH2 au 1^{er} janvier 2021. Les SLPP-GV, quant à eux, changeront au 1^{er} janvier 2022.

Une conséquence de la mise en œuvre de MCH2 est une révision des statuts des deux associations, vu que ceux-ci doivent inclure quelques nouveautés en lien avec le plan comptable. Vu que les modifications apportées aux statuts sont considérées comme « essentielles » (cf. art. 113, al. 1 LCo), elles doivent de ce fait être soumises aux législatifs communaux pour approbation.

Mme Sophie Swan explique pour ceux qui ne connaîtraient pas encore que les initiales signifient « Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse ». Auparavant, la dénomination de ces services était « SAS » ou « Services auxiliaires scolaires ».

Pour information et/ou rappel, les communes ont l'obligation de fournir des prestations de ce type aux enfants de l'école obligatoire (cf. art. 63-65 LS ; art. 129-132 RLS). Dans notre cas, donc, les communes de deux districts, la Glâne et la Veveyse ont choisi de collaborer et de former une association de communes pour assurer ces services.

Comme déjà mentionné, l'entrée en vigueur du plan comptable MCH2 a une incidence sur les statuts. MCH2 implique que désormais les associations de communes se dotent d'une commission financière. Ce n'était pas le cas jusqu'ici.

- La commission financière devient ainsi un des organes de l'association (art. 5).
- L'assemblée des délégués fixe le nombre de ses membres et les élit (art. 9) – dans le cas du SLPP-GV, les 3 membres de la commission financière seront élus lors de la prochaine assemblée des délégués.
- Le rôle, les attributions, ainsi que la relation avec le comité de direction du SLPP-GV est décrit dans les statuts aux art. 22 – 24.

Pour information, le rôle de la commission financière d'une association de communes est identique à celui d'une commission financière communale : elle examine le budget, les comptes, bref tout ce qui touche aux finances. Les attributions sont décrites en détail à l'art. 72 de la loi sur les finances communales.

Pour en revenir aux statuts, d'autres petites modifications peuvent être mentionnées : Quelques changements permettent un « dépoussiérage » ou une « mise à jour » du texte, notamment en ce qui concerne la séance constitutive de l'association (art. 8) ou la convocation aux assemblées (art. 10).

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la modification des statuts du SLPP-GV est acceptée par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

4. Modification des statuts de l'ABMG (Association à buts multiples de la Glâne)

Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, les initiales « ABMG » signifient « Association à buts multiples de la Glâne ». Elle s'occupe des tâches suivantes :

- La petite-enfance (soit les crèches et les mamans de jour)
- Les curatelles
- Le plan directeur régional. Juste pour rappel, cette « tâche » ou ce « but » a été présenté lors de l'assemblée communale de décembre 2019. Il s'agissait déjà pour l'assemblée d'approuver une modification des statuts de l'association pour intégrer ce nouveau « but ».
- L'ORCOC ou organe communal de conduite en cas de catastrophe (naturelle, par exemple). Cette tâche est gentiment en train de disparaître au profit d'un dispositif coordonné au niveau cantonal. D'ailleurs, le budget 2021 de l'ABMG n'a prévu aucun montant pour l'ORCOC.

Concernant le dispositif cantonal en cas de catastrophe, Mme Sophie Swan explique que la commune n'a encore reçu aucune information.

Tout comme pour le SLPP-GV, il s'agit d'incorporer le nouveau plan comptable MCH2 aux statuts avec l'introduction d'une commission financière :

- Elle devient un organe de l'association (art. 6).
- Elle est élue par l'assemblée des délégués qui, par ailleurs, fixe le nombre de ses membres (art. 10), soit 3.
- Ses attributions figurent également dans les statuts aux articles 21 et 22.

Une autre modification a été apportée à la limite d'endettement. Celle-ci compte maintenant 2 rubriques : une rubrique « compte de trésorerie » avec une limite à CHF 200'000.00 (déjà indiquée dans les anciens statuts) ; et une partie « investissement » limitée à CHF 500'000.00 (art. 29).

Pour dernière information, les statuts de l'ABMG ont été approuvés par l'assemblée des délégués du 5 novembre 2020. Concernant la modification des statuts du SLPP-GV, l'assemblée des délégués a dû se prononcer par correspondance.

La discussion est ouverte. Monsieur Jean-Marc Roulin demande si l'AES est fait partie de cette association. Mme Sophie Swan répond par la négative en précisant qu'uniquement la petite enfance est prise en compte dans cette association. Monsieur Jean-Marc Roulin demande s'il était possible que la commune explique pourquoi différents facteurs (40% en fonction de la population légale, 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total) sont déterminants. Monsieur Fabien Reinhard répond qu'il pourrait en effet être bien que le Conseil communal présente les différentes clés de répartition de la Glâne et leur application, il précise toutefois qu'il s'agit de choses très techniques qui n'intéressent pas forcément la majorité.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la modification des statuts du SLPP-GV est acceptée par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

5. Présentation du plan financier 2021-2025

Monsieur Fabien Reinhard explique que le plan financier est un outil de gestion pour le conseil communal et qu'il permet d'anticiper et gérer les finances communales avec une vision à moyen terme. Il n'y a donc pas lieu de voter ou d'accepter des chiffres ce soir.

M. Fabien Reinhard explique que le plan financier est basé sur une acceptation d'un taux d'imposition à 90%. Malgré cette augmentation, la tendance est négative.

En effet, les recettes fiscales sont augmentées de 2% (revenu) respectivement 3% (fortune) par année. Cette évolution est due à l'évolution démographique.

De plus, les charges augmentent plus vite que les recettes (charges liées, amortissements obligatoires et intérêts des dettes).

En conséquence, comme la commune a très peu de marge de manœuvre sur les charges liées, le principal levier de l'Assemblée pour contrer quelque peu cette tendance négative se situe au niveau des investissements.

6. Budget 2021

a) Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 82% à 90% de l'impôt cantonal de base

Monsieur Fabien Reinhard donne les informations suivantes concernant le coefficient d'impôt communal:

- dans le but que l'Assemblée ait toutes les cartes en main pour se prononcer sur une nouvelle augmentation d'impôt, le Conseil communal a préparé 3 variantes de budget avec 82% d'impôt (statut quo), 85% et 90% ;
- Selon le plan financier, le Conseil communal soutient la variante à 90% qui a été publiée dans le bulletin communal ;
- Cette augmentation d'impôt, même si importante, ne permet pas d'équilibrer le budget. Ceci montre que l'augmentation à 90% n'est pas exagérée en considérant les charges qui incombent à la Commune.
- Le projet de trottoir n'impacte pas le budget de fonctionnement 2021, malgré tout un excédent de charge de plus de CHF 80'000.00 est budgétisé.

b) Budget de fonctionnement

Monsieur Fabien Reinhard explique que les charges sont composées de la manière suivante :

- Charges liées cantonale : 28%
- Charges liées glânoises : 23%
- Charges liées intercommunales : 14%
- Charges communales « obligatoires » : 8%
- Charges communales « libres » : 27%.

Pour les explications du budget de fonctionnement, M. Fabien Reinhard présente chaque chapitre séparément.

En conclusion, Monsieur Reinhard fait remarquer à l'assemblée que malgré les deux augmentations d'impôts successives ces dernières années, la situation se détériore. Une analyse des dicastères sur les dix dernières années pourra permettre de comprendre pourquoi la situation financière actuelle est si mauvaise. L'analyse comptable sur les 10 dernières années fait remarquer les points suivants :

- Les charges, aussi bien en valeur totales qu'en francs par habitant augmentent plus rapidement que les produits (moyennes pondérées).
- Les principaux dicastères en augmentation sont:
 - Enseignement et formation (école primaire et secondaire, piscine, pot commun des écoles)
 - Santé (homes médicalisés et soins ambulatoires)
 - Administration
- Le solde positif de l'eau vendue aux autres Communes a permis de «contrer» quelque peu les augmentations de charges sur d'autres dicastères. En effet celui-ci n'avait plus été utilisé entre 2011 et 2016. Ceci est toutefois risqué tant la production d'eau est un élément incertain (météo).
- Hormis le dicastère Administration, les dicastères avec une autonomie communale importante sont stables voir en diminution.

Monsieur Jean-Marc Roulin demande si le fait d'augmenter le taux d'impôts aura une conséquence sur la clé de répartition glânoise et sur les charges liées cantonales ? Monsieur le Syndic répond par la négative en précisant que les charges liées sont en corrélation avec le nombre d'habitants.

Monsieur Pascal Toffel demande si les taxes ne pourraient pas également être augmentées. Monsieur Fabien Reinhard soulève le fait que la commune a augmenté les taxes ordures de CHF 10.00 sur l'année 2020 afin d'assurer une couverture des charges de minimum 70%.

Monsieur Jean-Jacques Toffel relève le fait que des projets immobiliers sont assez conséquents dans le village de Torny. Il demande si cette augmentation de la population va provoquer une hausse des recettes fiscales ou une augmentation des charges liées ? M. Fabien Reinhard répond que les produits comme les charges seront certainement impactés.

Madame Sarah Tschann soulève le fait que bien des communes offrent les taxes poubelle aux personnes majeures (apprentis et étudiants) qui vivent dans le même foyer que leurs parents. Elle relève également le fait que des sacs à ordures sont offerts aux familles ayant des enfants de bas âge. Elle demande donc si la commune pouvait faire

un geste ? M. Fabien Reinhard compare avec d'autres communes qui sont relativement plus chères au niveau des taxes ordures, cela justifie qu'aucune exonération ne soit prononcée.

Monsieur Fabien Baechler relève l'immense travail du Conseil communal par la présentation de 3 versions de budgets et le remercie vivement. Il relève également que le plan financier démontrait que l'augmentation d'impôts ne sera pas suffisante dans les années à venir. Il demande donc quel sera le taux d'imposition dans 3 à 4 ans. M. Fabien Reinhard pourrait imaginer qu'une augmentation d'impôts pourrait être conséquente. De ce fait, les investissements pourraient être revus à la baisse.

Monsieur Manfred Portmann relève que les taxes liées au dicastère « environnement » la position « salaire du personnel » paraît très basse. Il estime donc que le Conseil communal ponctionne des impôts sur un dicastère qui devrait s'autofinancer. M. Fabien Reinhard est conscient de ce problème et va essayer pour la suite d'attribuer les charges actuellement comptabilisées dans le dicastère « administration » dans les dicastères correspondants.

Monsieur Kevin Bonfadelli demande si d'autres augmentations de revenus sont prévues par le Conseil communal et qui pourraient être envisageables ? M. Fabien Reinhard soulève le fait que la commune encaisse des baux à fermes qui ne sont pas ou peu augmentables car le montant est fixé par la loi. D'autre part, la commune encaisse des loyers liés aux appartements (ferme communale, bâtiment administratif) mais l'état de ces derniers ne permettent pas une augmentation de loyer sans rénovations importantes.

Monsieur Fabien Reinhard résume la situation de la manière suivante :

- Une augmentation des impôts à 90% permettrait de couvrir toutes les dépenses envisagées et donne un peu d'air même si l'équilibre budgétaire est encore loin.
- Une augmentation des impôts à 85 % permettrait de couvrir la majorité des dépenses envisagées mais sans aucune réserve.
- Un statut quo à 82% impliquera des coupes dans certaines dépenses.

Monsieur Kevin Bonfadelli demande quelles sont les conséquences en cas de dépassement du seuil des 5%. Monsieur Fabien Reinhard répond que la Préfecture de la Glâne peut imposer à la commune une augmentation d'impôts.

M. Alain Gaudin lit le rapport de la commission financière lié à la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 82% à 90% de l'impôt cantonal de base dès le 1^{er} janvier 2021 et propose d'accepter la hausse. La commission soulève le fait qu'une augmentation à 92% voire 94% serait justifiée.

La parole n'étant plus demandée, M. Fabien Reinhard passe à la votation du coefficient d'impôt à 90%, en cas de refus, une augmentation à 85% sera mise au vote. Le budget de fonctionnement sera voté par la suite en fonction du/des votes précédents (variante 90, 85 ou 82).

Lors du vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 82% à 90% de l'impôt cantonal de base dès le 1^{er} janvier 2021 est acceptée par 23 oui, 17 non et 3 abstentions.

Monsieur Fabien Reinhard donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission invite l'assemblée communale à accepter le budget de fonctionnement avec augmentation d'impôts à 90%.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2021 est accepté par 34 oui, 0 non et 9 abstentions

c) Budget des investissements

Chaque investissement est présenté par le Conseiller communal en charge du dicastère correspondant :

140.506.05

Jeep CSPI

CHF 13'500.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- M. Fabien Reinhard explique que La Commune de Torny avait passé cet achat dans le budget 2018 de fonction-

nement. L'Assemblée communale a accepté cet achat en validant le budget 2018. Les autres Communes du CSPI (Châtonnaye, La Folliaz et Villaz-st-Pierre) ont mis et validé leur part d'investissement dans leurs budgets d'investissement respectifs 2019. La Commune de Torny ne l'a pas fait croyant injustement que cet achat avait été validé pour elle grâce au budget 2018. Le véhicule a été commandé en avril 2019, le CSPI étant certain que chaque Commune avait validé l'achat. La Commune de Torny a demandé un crédit d'investissement pour le budget 2020 en décembre 2019. Celui-ci a été refusé. Certains membres de l'Assemblée remettant en cause son utilité, le nombre de sapeurs-pompiers issus de la Commune de Torny, ainsi que le possible abandon du CSPI dans un avenir proche ;

- Une subvention de CHF 5'401.00 est à recevoir de l'ECAB.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 13'500.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 34 oui, 1 non et 8 abstentions.

620.502.65 Réparation route de Villarimboud CHF 15'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- M. Roland Sallin précise qu'il s'agit de la route de Colombanc. Cette dernière est longue de 25 mètres et a subi des dégâts à cause du gel.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 15'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 42 oui, 4 non et 1 abstention.

620.502.70 Marquages des routes CHF 20'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Roland Sallin explique que ces marquages sont prévus sur la Rte de Grandsivaz à Torny-le-Grand (environ 700 mètres), sur la Rte de Payerne à Middel (environ 800 mètres), sur la Rte de Villarimboud à Torny-le-Grand (environ 50 mètres) ainsi que sur les parkings de l'école et de la salle communale.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 20'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

620.502.60 Trottoir Middel (Crédit supplémentaire) CHF 300'000.00

- M. Roland Sallin donne un bref historique de la construction de ce trottoir :
 - 2014-2015 : étude de diverses variantes ;
 - 2017 : examen préalable de la variante retenue, soit le trottoir côté Est entre le centre du village et la Rte de Torny-le-Petit, puis le solde du côté Ouest.
 - 2017 : examen préalable de variante retenue avec zone à 30km/h et le trottoir côté Alpes entre le centre du village et la Rte de Torny-le-Petit, puis le solde du côté du Jura.
 - 2018 : traitement des remarques à la suite de l'examen préalable et mise à l'enquête publique.
 - 2018-2019 : traitement des oppositions et modification du projet avec notamment le changement de côté du trottoir dans la zone centre du village.
 - 2019-2020 : traitement des remarques de l'examen préalable et nouvelle mise à l'enquête publique ;
 - Juin 2020 : établissement des appels d'offre pour les travaux de génie civil ;
 - Novembre 2020 : réception de sept offres de génie civil et 2 offres d'adduction d'eau recevables avec pré-adjudication à Grisoni-Zaugg SA et Biemann Paul et Fils.
- A ce bref historique, Monsieur Roland Sallin explique que le projet a évolué dans le temps (remplacement de la conduite d'eau claire, adaptation de l'éclairage public, élargissement de la chaussée, construction d'un mur

de soutènement, changement de côté du trottoir, pose d'un tapis neuf, sortie de la conduite d'eau potable du trottoir, acquisitions foncières et frais du géomètre) et que les prix ont également évolués. De ce fait, 3 variantes sont actuellement envisageables, soit :

- Variante 1 à CHF 700'000.00 : tronçon de la salle communale à l'administration communale pour une longueur d'environ 358 mètres
 - Variante 2 à CHF 1'000'000.00 (augmentation de CHF 300'000.00 du budget initial accepté par l'assemblée communale): tronçon de la salle communale au carrefour de la route de Torny-le-Petit pour une longueur cumulée de 584 mètres
 - Variante 3 : tronçon de la salle communale au chemin du Rialet pour une longueur cumulée de 1184 mètres.
- Monsieur le Syndic relève le fait que le montant de CHF 700'000.00 a été accepté en 2020 dans le budget d'investissement. De ce montant ont déjà été payés environ CHF 40'000.00 pour les frais d'ingénieur et de marché public. Un montant d'environ CHF 660'000.00 reste disponible, ce qui correspond à la variante no 1. Toutefois, l'objet devra être remis au vote car la dénomination a changé. Monsieur le Syndic propose d'accepter la variante no 2 en demandant à l'Assemblée communale, une augmentation de crédit de CHF 300'000.00.
 - Monsieur Michel Tschann demande combien de mètres carrés doivent être achetés par la commune auprès des personnes privées afin de pouvoir construire le trottoir ? Monsieur Roland Sallin répond que les emprises représentent environ 1000m2 au prix par mètre de CHF 170.00, y compris les frais notariés. Monsieur Tschann est étonné que la commune achète du terrain aux privés alors que la construction d'un trottoir est d'utilité publique.
 - Monsieur Manfred Portmann demande si l'adaptation de l'arrêt de bus aux normes de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) sera effectuée en même temps que les travaux d'aménagement du trottoir. Monsieur Roland Sallin répond qu'il s'agit actuellement de deux projets séparés car le trottoir va s'arrêter avant l'arrêt du bus. De plus, cette remise aux normes serait portée par la fondation Leshot (projet Middelart).
 - M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
 - La commission financière n'approuve pas cet investissement de CHF 300'000.00 pour la construction de la variante no 2 du trottoir ;
 - Pas d'autres questions ou remarques ;
 - Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement est refusé par 12 oui, 27 non et 4 abstentions ;
 - Cette variante no 2 étant refusée, la variante no 1 est proposée. Il s'agit de demander à l'assemblée communale, un nouveau crédit de CHF 650'000.00 ;
 - La commission financière n'approuve pas ce crédit de CHF 650'000.00;
 - Pas d'autres questions ou remarques ;
 - Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement est refusé par 19 oui, 23 non et 1 abstention.

d) Rapport de la commission financière

- La commission financière approuve l'ensemble des budgets ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissement adapté aux différents votes pour un montant global CHF 119'119.00 est accepté avec 40 oui, 0 non et 3 abstentions.

7. Divers

- Mme Marie-Josée Magne demande qui va payer l'évacuation des objets encombrants qui seront retrouvés dans les forêts. M. Fabien Reinhard pense que la procédure sera identique à celle des sacs à ordures non taxés retrouvés dans les moloks.
- Mme Marie-Josée Magne fait remarquer les détériorations du mobilier urbain près de l'école à Torny-le-Grand qui sont largement provoquées par les enfants. M. Fabien Reinhard explique que ce point sera repris en début d'année par le Conseil communal car il est évident qu'un manque de respect est présent.

- Madame Marie-Josée Magne demande si les enfants ont le droit de descendre avec leur trottinette sur la rampe chez M. Claudy Joye. Il semble à Madame Magne que cette manière de faire est très dangereuse et pourrait provoquer facilement un accident entre un enfant et une voiture.
- Madame Marie-Josée Magne demande quelle est la suite de la procédure lorsque des sacs à ordures non taxés sont récupérés dans les moloks. M. Fabien Reinhard explique que la commune a envoyé une ordonnance pénale accompagnée d'une facture.
- M. Jean-Jacques Toffel relève le fait que l'investissement relatif à la sécurité dans le village de Middel a été refusé ce soir. Il se demande quelle suite va donner le Conseil communal dans ce dossier. M. Fabien Reinhard répond que le Conseil communal va creuser les idées évoquées par la commission financière, soit un éclairage et/ou une zone 30km/h ainsi que la rénovation du tapis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic souhaite à l'ensemble des personnes présentes de joyeuses fêtes de fin d'année et bonne santé à chacun et son entourage, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée. Il remercie les scrutateurs, tous ses collègues du conseil communal qui donnent de leur temps et mettent leur savoir à la disposition de la commune.

Il remercie également la boursière, les secrétaires, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales et souhaite, au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année à chacune et à chacun et transmet les meilleurs vœux pour l'an prochain.

M le Président clôt cette assemblée à 23h00.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan